

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 juin 2015
 Convocation du 23 juin 2015
 Conseillers municipaux en exercice : 29

Objet : Réhabilitation des locaux de l'ex-SEGPA – Approbation du plan de financement sur la création de nouveaux locaux pour le Centre Social de Bethoncourt

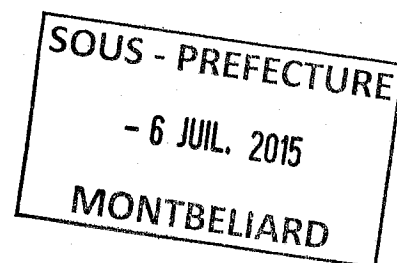
L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire le vingt-trois juin se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Amélie PREUD'HOMME	Procuration M. MAZIMANN
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Présente
Pierre MAZIMANN	Présent	Daniel ROCH	Procuration M. ZOTTI
Roger DALUZ	Présent	Fabienne ROMA	Présent
Ozgür ASLAN	Présent	Gérard TRINEAU	Présent
Michel ZOTTI	Présent	Laurianne TRIDANT	Présente
Maryse JACQUEMIN	Présent	Alain MAGNEAU	Présent
Samir AKESBI	Présent	Nadia AQASBI	Présente
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Procuration M. MAURO
Stéphane BOILLOT	Présent	Thierry BODIN	Procuration Mme AQASBI
Martine BOLMONT	Procuration Mme BOURDENET	Dominique BOUZER	Absente
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Présent	Dominique DEBOURG	Excusé
Pierrette BOURDENET	Présent	Lydie LEFEBVRE	Absente
Marie-Claire LIVET	Procuration Mme JACQUEMIN	Philippe MAURO	Présent
Stéphanie MILLOT	Procuration Mme LAUTISSIER		

Secrétaire de séance : Sandrine PRUDENT

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 29 juin 2015

Objet : Réhabilitation des locaux de l'ex-SEGPA – Approbation du plan de financement sur la création de nouveaux locaux pour le Centre Social de Bethoncourt

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de Michel Zotti,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 juin 2015 approuvant le Contrat de Ville Unique,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 juin 2015 approuvant le Projet Éducatif de Territoire,

Considérant qu'en réhabilitant les locaux de l'ex-SEGPA, la ville s'attache à atteindre plusieurs objectifs dans les domaines socio-éducatifs,

Considérant que pour atteindre ces objectifs, la collectivité a élaboré d'un plan de financement dont le coût d'objectif estimé à 484 200€ porte sur les travaux, les études de maîtrise d'œuvre, et frais divers parmi lesquels les dépenses d'assurance de chantier, de mission SPS, de contrôle technique, de reprographie, de publicité, etc....

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 absentions Mme Aqasbi + procuration, M. Mauro + procuration)

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la création des nouveaux locaux pour le Centre Social de Bethoncourt :

Organismes Financeurs	Montant (€HT)	Répartition (%)
Fonds de concours PMA	193 680	40
FEDER, CD25, Conseil Régional FC ...	193 680	40
Ville de Bethoncourt	96 840	20
COUT TOTAL (€HT)	484 200	100
TVA	96 840	20
COUT TOTAL (€T.T.C)	581 040	

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la bonne et complète exécution de ces opérations et à signer les pièces afférentes.

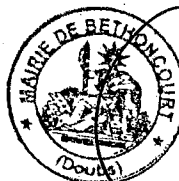
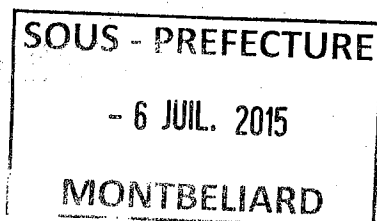
Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire à solliciter les subventions et autres participations financières.

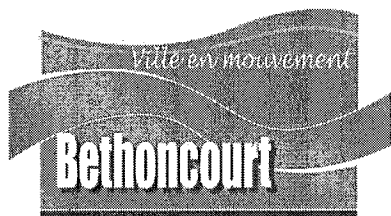
Article 4 : la présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 06 JUL. 2015
Le Maire,
Jean ANDRÉ.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 juin 2015
Convocation du 23 juin 2015
Conseillers municipaux en exercice : 29

Objet : Implantation de l'entreprise TTTV sur les terrains communaux rue d'Héricourt – signature d'un compromis de vente.

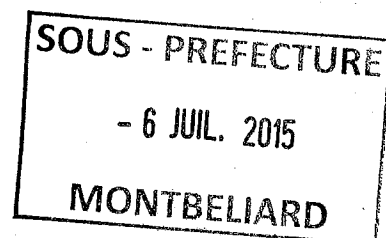
L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire le vingt-trois juin se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Amélie PREUD'HOMME	Procuration M. MAZIMANN
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Présente
Pierre MAZIMANN	Présent	Daniel ROCH	Procuration M. ZOTTI
Roger DALUZ	Présent	Fabienne ROMA	Présent
Ozgür ASLAN	Présent	Gérard TRAINÉAU	Présent
Michel ZOTTI	Présent	Laurianne TRIDANT	Présente
Maryse JACQUEMIN	Présent	Alain MAGNEAU	Présent
Samir AKESBI	Présent	Nadia AQASBI	Présente
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Procuration M. MAURO
Stéphane BOILLOT	Présent	Thierry BODIN	Procuration Mme AQASBI
Martine BOLMONT	Procuration Mme BOURDENET	Dominique BOUZER	Absente
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Présent	Dominique DEBOURG	Excusé
Pierrette BOURDENET	Présent	Lydie LEFEBVRE	Absente
Marie-Claire LIVET	Procuration Mme JACQUEMIN	Philippe MAURO	Présent
Stéphanie MILLOT	Procuration Mme LAUTISSIER		

Secrétaire de séance : Sandrine PRUDENT

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 29 juin 2015

Objet : Implantation de l'entreprise TTTV sur les terrains communaux rue d'Héricourt – signature d'un compromis de vente.

La commune de Bethoncourt, en collaboration avec Pays de Montbéliard Agglomération chargé du développement économique, souhaite donner suite à la demande de création d'une nouvelle entreprise sur son territoire.

M. Verny, Gérant de la société TTTV : Transport Tous Travaux Verny, a entrepris des démarches avec les collectivités afin de développer ses activités de Bâtiment et Travaux Publics dans le Nord Franche-Comté.

L'entreprise TTTV disposera d'un effectif sur notre commune d'environ 50 agents.

La commune, propriétaire d'un terrain d'environ 30 237 m² (cf plan ci-joint) situé aux lieux –dits Près sur l'eau, le Ruderop , Près Fallot, le Bourbet, est en mesure de céder une assiette foncière continue à la dite société.

Les terrains classés en zone AUy sont destinés à accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales. L'aménagement de ces secteurs doit être réalisé avec un plan d'aménagement d'ensemble. La réglementation qui s'applique au moment de son urbanisation est celle qui s'applique pour la zone UY. L'urbanisation de ces secteurs pourra être réalisée après modification du PLU ; cette modification visera à préciser les conditions d'urbanisation au regard de l'article L.111.1.4 du Code de l'Urbanisme. De plus, la zone AUy « près sur l'eau » (route d'Héricourt) est identifiée par l'Atlas des zones inondables du Doubs. Bien que remblayée, le plancher le plus bas des constructions devra se situer à 30 cm au-dessus des plus hautes eaux connues. Une étude géotechnique sera nécessaire pour déterminer le type de fondation au regard de la nature du sol.

Le montant de cette cession est à hauteur de 9 euros HT/m² soit un prix de cession d'environ 272 133 euro H.T.

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de Roger Daluz,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 absentions Mme Aqasbi + procuration, M. Mauro + procuration)

DECIDE

Article 1 : d'autoriser monsieur le Maire à signer le compromis de vente sous conditions suspensives (respect du P.L.U., respect du développement durable...),

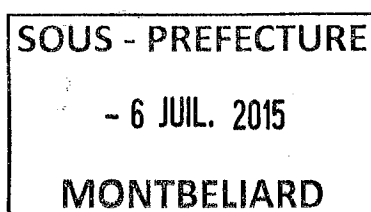
Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire à procéder le moment venu à la modification du P.L.U.,

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la bonne et complète exécution de ces opérations et à signer les pièces afférentes,

Article 4 : La présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.



Certifié exécutoire,
Bethoncourt, le 06 JUL. 2015
Le Maire,
Jean ANDRÉ.

MAIRIE DE BETHONCOURT
(Doubs)